

Société des Établissements PARRENIN

Société Anonyme au capital de 600.000 francs

SIÈGE SOCIAL A VILLERS-LE-LAC (DOUBS)

Req. du Commerce Pontarlier N° 306



NOTE pour Messieurs les ACTIONNAIRES

La dernière situation du 31 Mai 1927 faisait ressortir l'état de **trésorerie** suivant :

à l'ACTIF

Espèces en caisse	8.433 38
Fonds en banque	86.701 63
Effets en portefeuille	122.804 —
Titres et Bons de la Défense Nationale	167.582 50
Comptes débiteurs	158.673 25
Mouvements terminés (prêts pour la livraison)	200.000 —
Total	744.194 76

au PASSIF

Passif dû aux tiers

Comptes créditeurs (dû aux fournisseurs)	7.547 20
Dividende et capital dû aux actionnaires	9.691 39
Provision pour impôts sur bénéfices et chiffre d'affaires	93.784 20
Provision pour travaux en cours	46.550 —
Total	157.572 79

c'est-à-dire que notre société dispose de 744.194 76, et **qu'elle doit en tout et pour tout** 157.572 79. D'où il résulte que son avoir **DISPONIBLE** se monte à 587 000 francs. (Comme on le voit, cette situation ne comprend ni les approvisionnements, ni le matériel, ni l'outillage, ni les immeubles libres de toute dette hypothécaire ou autre).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une situation aussi aisée, une trésorerie aussi abondante à un moment où les affaires marchent au ralenti, semblent, à première vue, être en contradiction avec l'appel de capitaux que nous faisons en ce moment. Aussi, croyons-nous devoir fournir les renseignements ci-après, destinés aux actionnaires qui n'ont pas eu connaissance des explications que nous avons fournies aux assemblées générales.

Nul n'ignore qu'une crise des plus violentes sévit depuis le mois de Novembre 1926 sur l'industrie horlogère. Cette crise a entraîné le chômage partiel de nos usines, et, en ce moment encore, malgré une légère reprise des affaires, nous marchons au régime de 36 heures de travail par semaine.

Cette marche "en veilleuse" ne saurait se prolonger sans que notre situation financière s'en trouve atteinte, car si les heures de travail, et par conséquent la vente, se réduisent, les frais généraux, eux, ne diminuent pas. Pour sortir de cette situation et pour rétablir la marche normale de nos usines, nous n'avons qu'une solution, celle de trouver des débouchés nouveaux ; en conséquence, nous avons décidé :

1° De nous organiser pour pouvoir exporter nos produits, ce qui nécessite la transformation de tous nos calibres courants en calibres **interchangeables**.

2° De nous réserver les moyens suffisants pour entreprendre, par la suite et s'il y avait lieu, la fabrication de nouveaux calibres également interchangeables.

Il est à noter que la fabrication des mouvements de montres **interchangeables**, tout en nous ouvrant la voie à l'exportation, marque un progrès indéniable sur la fabrication courante, qui de plus en plus sera délaissée ; aussi, en tout état de cause, aurions-nous été amenés à entreprendre un jour ou l'autre cette fabrication, pour rester à l'avant-garde du progrès, comme nous nous y sommes toujours tenus. Mais la réalisation de ces projets présente de plus un caractère **d'opportunité**, en ce sens que les transformations à apporter à nos ateliers pourraient se faire, en ce moment sans grandes difficultés et sans nuire à la marche de l'usine, en raison du calme des affaires ; elle présente aussi un caractère **d'urgence**, en ce sens que nous devons être prêts au moment de l'application des nouveaux droits de douane qui vont être prochainement élaborés et qui nous procureront vraisemblablement des avantages sérieux sur la concurrence étrangère.

Mais la réalisation de ce vaste programme implique la transformation complète de nos méthodes de travail, dont la précision, quoique poussée déjà très loin, est encore insuffisante pour la fabrication des mouvements interchangeables ; on s'en rendra compte lorsque nous aurons dit que la précision sera contrôlée au millième de millimètre. Nous avons donc prévu la réorganisation complète de nos ateliers, avec l'adjonction d'un bureau technique et de moyens mécaniques du dernier perfectionnement.

Ces aménagements, ces transformations vont exiger l'emploi de capitaux importants qui mettraient notre trésorerie à mal, si nous n'avions recours à un appel de capitaux nouveaux.

C'est dans ces conditions, et pour conserver toujours la parfaite aisance de nos moyens d'action, que nous avons décidé de doubler notre capital, avec l'autorisation qui nous a été donnée **à l'unanimité** des votants, par l'assemblée générale extraordinaire du 17 Août 1927.

Les anciens actionnaires sauront, nous n'en doutons pas, profiter de l'occasion qui leur est réservée de doubler leur participation financière dans notre Société, et cela à des conditions dont il est superflu de faire ressortir les avantages.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.